

lumineuse clarté et une grande sûreté de doctrine, vous avez exposé et développé un sujet dont l'importance, pour tous les catholiques de notre pays, ne saurait être, raisonnablement, mise en doute.

La connaissance du droit public de l'Eglise s'impose, aujourd'hui surtout, dans notre cher Canada comme dans tous les autres pays. En effet, avec la forme populaire de gouvernement qui nous régit, tous, les plus humbles comme ceux des classes dites dirigeantes, sont souvent appelés, par leur vote, à approuver ou à rejeter des mesures qui touchent intimement aux droits sacrés de l'Eglise catholique.

L'Eglise au Canada, et principalement dans la province de Québec, a des droits que lui reconnaît la constitution qui nous gouverne. Ces droits, tout catholique ne doit-il pas avoir à cœur de les défendre ? Sur plusieurs points notre constitution ne concorde pas avec la divine constitution de l'Eglise ; tout catholique, s'il a dans le cœur cet amour pour la Sainte Eglise, qu'un fils doit avoir pour sa mère, ne doit-il pas se dire qu'il y a pour lui un grave devoir de travailler, dans la mesure du possible, à remédier à ce mal ? Ce devoir, tous nos catholiques canadiens en réaliseront davantage l'importance et la gravité quand, à la resplendissante clarté des fortes thèses que vous développez dans votre livre, ils connaîtront mieux la constitution essentielle que Jésus-Christ a voulu donner à son Eglise.

Les Canadiens aiment l'Eglise, sans doute ; ils restent encore profondément attachés aux pratiques de la foi dans laquelle Elle les a engendrés et ils savent, en maintes circonstances difficiles, faire preuve d'un admirable dévouement à promouvoir ses intérêts.

En dépit de cette consolante mentalité catholique, nous sommes bien obligés, cependant, d'avouer que trop souvent, même chez ceux qui forment ce qu'on appelle la classe instruite, l'ignorance de la vraie notion de l'Eglise, de sa constitution, de ses lois, se trahit d'une façon aussi évidente que lamentable. Est-ce bien à l'heure présente où de multiples erreurs, subversives des droits de l'Eglise, cherchent, non sans quelque succès, à s'implanter parmi nous, que les catholiques instruits peuvent, sans s'en faire un reproche, se contenter de croire et ne s'imposer aucun travail pour approfondir les raisons de leur